Compte rendu du Conseil de laboratoire du 05 Décembre 2016

Membres présents: Mathieu Bertin, Corinne Boursier, Norbert Champion, Andrea Ciardi, Franck Delahaye, Jean-Hugues Fillion, Isabelle Guinouard, Pascal Jeseck, Thibaut Le Bertre, Franck Le Petit, François Levrier, Darek Lis, Nicolas Moreau, Philippe Salomé.

Membres excusés : Viviane Bigot, Yan Delorme, Benjamin Godard, Olivier Parisel, Benoit Tabone

La réunion est ouverte à 9h35 en salle 107 de l'UFR de Physique à l'UPMC.

Ordre du jour

- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du compte rendu du Conseil de Laboratoire du 22 septembre 2016
- 3. Application du nouvel arrêté concernant la mise en place d'un comité de suivi des doctorants (invitée Martina Wiedner)
- 4. Projet quinquennal
- 5. Informations du directeur
- 6. Questions diverses

1/ Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte rendu du Conseil de laboratoire du 22 septembre 2016

Le compte rendu est approuvé avec 1 abstention.

3/ <u>Application du nouvel arrêté concernant la mise en place d'un comité de suivi des doctorants (invitée Martina Wiedner)</u>

Martina présente le nouvel arrêté concernant la mise en place d'un comité de suivi des doctorants.

Elle précise que le comité doit être composé d'au moins deux personnes. Celles-ci doivent être extérieures à l'équipe de thèse (ne pas participer au travail de thèse) et n'ont pas vocation à participer au jury de thèse. Elles doivent rencontrer le doctorant au moins une fois par an, et fournir à l'ED un rapport écrit.

Martina propose que le comité de suivi soit composé du parrain, du doctorant et d'un scientifique, sauf si l'école doctorale concernée suggère une composition différente :

- Le parrain : il veille aux bonnes conditions de la formation du doctorant entre autre son intégration, son financement, sa relation avec son directeur de thèse, son bien-être. Il ne collabore pas au travail de thèse de l'étudiant. Le plus judicieux est qu'il soit choisi parmi les membres du laboratoire hors équipe de travail, de préférence sur le même site que l'étudiant

afin de faciliter les échanges. Le parrain est une personne de confiance, vers qui le doctorant n'hésite pas à se tourner en cas de besoin tout au long de la thèse;

- Un autre scientifique : il évalue, lors d'un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il doit être capable d'évaluer l'avancée de la recherche du doctorant sans être obligatoirement un expert du sujet de thèse.

L'arrêté précise : "un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant."

L'arrêté impose une réunion obligatoire chaque année entre le comité de suivi et l'étudiant et la rédaction d'un rapport par le comité de suivi. La réunion du comité de suivi peut être remplacée par les réunions à mi thèse de l'école doctorale. Cependant, il est recommandé que le doctorant ait une possibilité de s'exprimer hors de la présence de son responsable de thèse.

Planning non obligatoire proposé par Martina :

- Décembre - Janvier : le parrain contacte l'étudiant et vérifie que tout se passe bien au sein du laboratoire (il peut s'agir d'une réunion informelle) ;

Janvier-mars : réunion avec le comité de suivi. Rapport du comité qui est envoyé au directeur de l'école doctorale, au doctorant, au directeur de thèse et à la personne en charge du suivi des doctorants au LERMA ;

Juin : le parrain s'assure de la bonne intégration du doctorant (il peut s'agir d'une réunion informelle).

4/ Projet quinquennal (présentation par chacun des représentants des pôles)

L'évaluation portera sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2017.

Darek présente le calendrier de la prospective :

- 4 janvier : réunion du Comité Scientifique du LERMA,
- 13 janvier : réunion dialogue stratégique avec l'UPMC,
- 23 janvier : assemblée générale du LERMA,
- Février : présentation de la prospective du LERMA au Conseil Scientifique de l'Observatoire,
- Février : prochain Conseil de Laboratoire
- 21 septembre : date limite de remise des dossiers au Ministère. Depuis la réunion, les tutelles ont demandé qu'une version complète, mais pas définitive, du dossier soit déposée dans l'application Pelican (application de dépôt des dossiers d'évaluation) avant le 1er juin,
- Fin septembre 2017 à mars 2018 : évaluation des dossiers par le HCERES.

Darek précise que l'évaluation est faite en fonction de trois critères :

- * La qualité des produits et activités de recherche :
- en rapport avec la production de connaissance et les activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique,
- en interaction de l'environnement,
- en rapport avec formation par la recherche.
- * Le pilotage de l'unité et l'organisation et vie scientifique et matérielle des personnels : la gestion et la mutualisation financière, le processus de prise de décision, les modalités de suivi de mises en œuvre des projets, la parité, l'intégrité scientifique, la sécurité des risques professionnels...
- * Le projet scientifique sur 5 ans.

Pour préparer cette évaluation le Laboratoire doit présenter 4 documents :

- le dossier d'auto-évaluation de l'unité,
- une sélection des produits et des activités de recherche,
- les données administratives du contrat en cours,
- les données administratives du prochain contrat.

Le dossier d'auto-évaluation devra être composé d'environ 55 pages.

Norbert Champion fait remarquer que la présentation au Conseil Scientifique de l'Observatoire se fera avant celle au conseil de laboratoire. Darek précise que le Président de l'Observatoire souhaite que la présentation au CS soit une ébauche et non pas la version finale.

Présentation par les représentants de chaque équipe :

- Pôle "Galaxies et cosmologie" : Philippe Salomé
- Pôle "Milieu interstellaire et plasmas" : Thibaut Le Bertre
- Pôle "Molécules dans l'univers" : Mathieu Bertin

Norbert pose une question à la suite de la présentation : est-il prévu que les pôles 2 et 3 rapprochent leurs recherches ? Mathieu Bertin lui répond qu'il y a bien eu une discussion à ce sujet mais rien d'officiel.

Norbert fait remarquer que le spectrographe de 10m n'a pas été évoqué dans cette présentation. Il fait remarquer que le groupe de travail sur le spectrographe fait un travail amont à la prospective et que ses conclusions devant être intégrées dans la prospective, il y a urgence à terminer le rapport. Darek répond qu'il a reçu le rapport du groupe de travail il y a une semaine seulement et qu'il n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance. Il ajoute qu'il le fera prochainement".

- pôle "Instrumentation et télédétection" : Martina Wiedner

Darek fait un point suite aux présentations : il y a beaucoup de projets et d'activités prévues. Lors de la prochaine réunion du Conseil de laboratoire il faudra avoir une version plus claire.

Les présentations des pôles n'étant pas toutes faites de la même façon, Martina propose d'avoir des versions unifiées pour tous les pôles afin d'avoir une vue d'ensemble.

Darek précise que le Comité Scientifique du LERMA travaillera sur les prochaines présentations.

5/ Informations du Directeur

* Jean-Hugues Fillion présente au conseil la restructuration de l'UPMC qui va fusionner avec Paris 4. La nouvelle université pluridisciplinaire s'appellera "Sorbonne Université".

Cette restructuration permettra de garantir l'Idex "Sorbonne Universités" et d'avoir une université de rang mondial.

Cette nouvelle Université sera composée de trois facultés :

- lettres et sciences humaines et sociales,
- sciences et ingénierie,
- médecine.

Chacune de ces facultés sera dirigée par un doyen.

Plusieurs groupes de travail (RH, vie du campus...) ont été mis en place en vue de cette fusion. Leur calendrier et compte rendu sont disponibles sur http://www.lanouvelleuniversite.fr

Corinne ajoute que la fusion sera votée en 2017 et qu'une réunion entre Paris 4 et 6 aura ensuite lieu pour la mise en place.

* Darek fait un point sur la signature des publications. Le Président de l'Observatoire a informé que PSL passe en revue les signatures de l'ensemble des laboratoires.

Il a donc fait une analyse des taux de signatures correctes sur les publications 2016 du laboratoire :

- Pole 1 : 28% - Pole 2 : 46% - Pole 3 : 75% - Pole 4 : 0%

Il faut atteindre les 100% pour PSL et Sorbonne universités.

Darek informe le conseil de laboratoire que si les consignes de signature ne sont pas respectées à partir du 1^{er} janvier 2017 les pôles ne seront pas éligibles au soutient de base.

L'ordre des établissements dans la signature est évoqué. Celui-ci n'a pas d'importance, mais il est impératif d'y voir figurer PSL.

- * Nouvelle structure pour SKA France maintenant dirigé par Chiara Ferrari. Michel Caillat en sera l'assistant de projet.
- * L'intégration de l'équipe de Simona Mei est approuvée par le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration de l'Observatoire.

Une prochaine réunion mercredi 7 décembre entre l'Observatoire de Paris et Paris 7 est prévue pour la mise en place d'une convention entre les deux Etablissements.

* Budget 2017 : en l'état actuel, pas d'information concernant le soutien de base de nos tutelles sauf pour Cergy dont le montant ne change pas.

6/ Questions diverses

Il n'y a pas d'autres questions abordées, la prochaine réunion est prévue pour février. La séance est levée à 11h30.